



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 5 février 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Geneviève Paradis, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Cinq (5) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-18

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 15 janvier 2018
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Demande d'utilisation d'espace, Association chasseurs et pêcheurs
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018
 - ii) Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
- 8- Financement du règlement n° 517-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Acceptation du soumissionnaire gagnant
 - b) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 122 900 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018
- 9- Stabilisation de la rive bordant le chemin du Chenal-du-Moine entre le 2844 et le 2906
- 10- Remplacement du système de télémétrie des stations de pompage
- 11- Éclairage public
- 12- Contrôle animalier sur le territoire de la municipalité
 - a) Entente annuelle de service



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- b) Nomination de la personne désignée à l'application du règlement concernant les chiens
- 13- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Club de patinage Artistique Sorel-Tracy, 41^e spectacle annuel
 - b) ~~Corporation du lien cyclable Sainte-Anne-de-Sorel/Yamaska, demande d'aide financière~~
- 14- Adoption du règlement n° 523-2017, modifiant le règlement de zonage n° 436-2009
- 15- Règlement n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Adoption du règlement n° 525-2017
- 16- Règlement n° 526-2018 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
 - a) Adoption du règlement n° 526-2018
- 17- Autres affaires
 - a) Félicitations M. Pierre Girard
- 18- Informations diverses
- 19- Questions du public
- 20- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-02-18

-Séance ordinaire du 15 janvier 2018

Il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-02-18

-demande d'utilisation d'espace, Association chasseurs et pêcheurs
Le conseil prend connaissance de la demande de *l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'utilisation d'un espace d'entreposage au sous-sol de l'ancienne billetterie;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'utilisation d'un espace au sous-sol de l'ancienne billetterie pour l'entreposage de divers équipements de *l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel.*

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

04-02-18

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

05-02-18

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 35 824,09 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de janvier 2018 ainsi qu'un déboursé de 48 588,44 \$ pour la période comprise entre le 16 janvier et le 5 février 2018 ;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 16 janvier au 5 février 2018 pour un montant de 235 664,01 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

06-02-18

-Comité consultatif d'urbanisme

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

07-02-18

-Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que l'article 18 du règlement n° 386-2005 concernant le Comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres de ce comité est d'un an; considérant que le Conseil doit procéder à la nomination des membres à la première séance de février de chaque année; considérant que plusieurs membres sortants désirent poursuivre leur implication au sein du C.C.U.; considérant qu'un poste est disponible suite au départ de madame Anne Beauchemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil renouvelle le mandat de messieurs Normand Desrosiers, Yvon Descheneaux, Simon Latraverse, Yves Mandeville et nomme monsieur Yves Ayotte en remplacement de madame Anne Beauchemin.

Les membres du Conseil municipal nommés sur ce comité sont messieurs Roger Soulières et Guy Lambert.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

08-02-18

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT No 517-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

-Acceptation du soumissionnaire gagnant

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «*Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2018, au montant de 122 900 \$; attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

4 600 \$	2,00000 %	2019
4 700 \$	2,30000 %	2020
4 900 \$	2,50000 %	2021
5 000 \$	2,75000 %	2022
103 700 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,01100

Coût réel : 3,42818 %

2. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE DE SAUREL

4 600 \$	3,53000 %	2019
4 700 \$	3,53000 %	2020
4 900 \$	3,53000 %	2021
5 000 \$	3,53000 %	2022
103 700 \$	3,53000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,53000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 février 2018 au montant de 122 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt n° 517-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,01100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série sur **cinq (5) ans**;



No de résolution
ou annotation

09-02-18

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables, par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

-Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 122 900 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite emprunter, par billets, pour un montant total de 122 900 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts n°	Pour un montant de \$
517-2017	122 900 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence; attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt n° 517-2017, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire ou le maire suppléant et le secrétaire-trésorier;
4.

2019	4 600 \$	
2020	4 700 \$	
2021	4 900 \$	
2022	5 000 \$	
2023	5 200 \$	(à payer en 2023)
2023	98 500 \$	(à renouveler)

STABILISATION DE LA RIVE BORDANT LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE ENTRE LE 2844 ET LE 2906

10-02-18

Considérant qu'une expertise géotechnique avait conclu que le talus riverain qui borde le chemin du Chenal-du-Moine devait faire l'objet de travaux de stabilisation de rive; considérant que la municipalité a fait préparer les plans et devis; considérant qu'il y lieu de déposer une demande d'obtention d'un certificat d'autorisation au MDDELCC, pour une réalisation efficace des travaux de stabilisation de la rive, sur une longueur cumulée totalisant environ 95 mètres située entre les numéros civiques 2844 et 2906 chemin du Chenal-du-Moine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, Maxime Dauplaise à soumettre une demande de certificat d'autorisation au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

climatiques et au *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* (MFFP) ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande, si nécessaire, incluant le paiement de 654 \$ au MDDELCC et 1 900 \$ au MFFP. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage, si nécessaire, à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

REPLACEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE DES STATIONS DE POMPAGE

11-02-18

Considérant que le système de télémétrie de plusieurs stations de pompage est défectueux; considérant les coûts importants de liaisons téléphoniques BELL associés aux systèmes actuels; considérant les nouvelles technologies en matière de télémétrie; considérant l'offre de Avensys Solutions du 2 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de trois modules Volucalc RT incluant le logiciel de gestion Maidmaid auprès de Avensys Solutions selon la soumission n° 043953 au coût de 20 108 \$ plus taxes. Afin d'acquitter cette dépense, il est également résolu de prendre la somme de 7 812 \$ dans le budget de fonctionnement et le reste de la somme de 12 296 \$ (avant taxes) à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

12-02-18

Considérant que, depuis plusieurs mois, la municipalité effectue des tests sur certains luminaires afin de les convertir au DEL; considérant que ces essais s'avèrent concluants; considérant l'adoption du règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour financer les dépenses des projets éco-énergétiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la conversion des luminaires existants par le remplacement de l'ampoule au sodium par une ampoule au DEL au fur et à mesure que des réparations seront nécessaires; également résolu de remplacer les luminaires de la rue Marie-Didace par des luminaires identiques à ceux installés au stationnement du Parc Henri-Letendre. Les dépenses reliées à ces opérations seront puisées à même la réserve financière n° 519-2017.

ADOPTÉE

CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

13-02-18

-Entente annuelle de service

Considérant que l'entente entre la municipalité et le Centre Animalier Pierre-De Saurel vient à échéance; considérant l'offre de renouvellement; considérant que la nouvelle tarification est avantageuse pour la municipalité; considérant que le Centre Animalier est disposé à offrir le service de la vente des licences de chiens sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel renouvelle son entente pour l'année 2018-2019 avec le Centre Animalier Pierre-De Saurel, selon un montant de base à 0,50 \$ par citoyen plus l'utilisation des services facturés au besoin selon la nouvelle grille tarifaire 2018. Que le Centre Animalier Pierre-De Saurel effectue la vente de licences et l'enregistrement des chiens à partir de l'automne 2018.

ADOPTÉE

14-02-18

-Nomination de la personne désignée à l'application du règlement concernant les animaux

Considérant l'existence d'une entente entre la municipalité et le Centre Animalier Pierre-De Saurel; considérant qu'il y a lieu d'autoriser un employé du Centre Animalier Pierre-De Saurel à faire respecter le règlement concernant les animaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Marc-André Dionne du Centre animalier Pierre-De Saurel à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement concernant les animaux et l'autorise en conséquence à délivrer des constats d'infraction utiles à cette fin.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

15-02-18

-Club de patinage Artistique Sorel-Tracy, 41^e spectacle annuel

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du Club de patinage artistique Sorel-Tracy; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$ pour le spectacle de fin d'année 2017-2018.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 523-2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 436-2009

16-02-18

Considérant qu'il y a lieu de modifier quelques grilles d'usages et des normes du règlement de zonage n^o 436-2009 afin de les mettre à jour; considérant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 novembre dernier; considérant que ces dispositions sont susceptibles d'approbation par des personnes habiles à voter; considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Roger Soulières lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017; considérant qu'un premier projet a été dûment adopté par lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement s'est tenue le 15 janvier 2018; considérant qu'un second projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018; considérant qu'aucune demande valide d'approbation référendaire n'a été déposée; considérant qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent règlement, portant le n° 523-2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 525-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE DUPONT ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

17-02-18

-Adoption du règlement n° 525-2017

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont; considérant que le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 720 000 \$; considérant qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2017 par le conseiller Luc Latraverse; considérant qu'un projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017; considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent règlement, portant le n° 525-2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 526-2018 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

18-02-18

-Adoption du règlement n° 526-2018

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux; considérant que l'article 13 de la LÉDMM prévoit que toute municipalité doit, suivant toute élection générale et avant le 1^{er} mars suivant, adopter, à l'intention de ses élus, un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification; considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées; considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 par le conseiller Roger



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Soulières; considérant qu'un projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018; considérant qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent règlement, portant le n° 526-2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

20-02-18

-Félicitations M. Pierre Girard

Le conseil municipal est très fier qu'une œuvre du peintre animalier, Pierre Girard, se retrouve maintenant sur une pièce d'un dollar de la Monnaie Royale Canadienne. Monsieur Girard a la chance de voir trois de ses œuvres sélectionnées pour l'impression de timbres pour la Conservation de la faune en 2001, 2009 et 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter monsieur Pierre Girard pour ce beau succès avec ses œuvres qui permettent de communiquer l'importance qu'il accorde à la sauvegarde des espèces et de leur milieu.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Genevieve Paradis fait un retour sur la Fête des neiges 2018.

182 personnes participent aux tirages
60 personnes participent au Défi patin
merci au comité organisateur

QUESTIONS DU PUBLIC

Laurent Latraverse: raison du retrait du point 13 b)

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-02-18

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »